

**Proposition relative aux indemnités allouées en 2025
aux Conseillers administratifs/Maire et Adjoints**

Vu le projet de budget pour l'année 2025,
vu le rapport de la commission des finances du 18 novembre 2024,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide à la majorité simple
par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents**

1. De fixer les indemnités mensuelles allouées à chaque Conseiller administratif à CHF 4'000.-- dès le 1^{er} juin 2025.
2. De prendre acte que les indemnités restent inchangées jusqu'au 31 mai 2025.
3. De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2025 suivante :
012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs/Maire et Adjoints